



# PLAN STRATÉGIQUE 2020-2023

**SÛRETÉ DU QUÉBEC**



**AVEC VOUS, POUR VOUS**



# PLAN STRATÉGIQUE 2020-2023

SÛRETÉ DU QUÉBEC

ISBN 978-2-550-85901-7 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-85902-4 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2020



# MESSAGE DE LA MINISTRE

Monsieur François Paradis  
Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je dépose à l'Assemblée nationale le Plan stratégique 2020-2023 de la Sûreté du Québec qui, soulignons-le, coïncide avec son 150<sup>e</sup> anniversaire.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique* (chapitre A-6.01), ce plan présente notamment les orientations stratégiques et les objectifs que la Sûreté s'est fixés afin de répondre aux principaux enjeux auxquels elle doit faire face.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La Vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique  
et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,  
**Geneviève Guilbault**



## MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

**Madame Geneviève Guilbault**  
Vice-première ministre  
Ministre de la Sécurité publique  
Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale  
2525, boulevard Laurier, 5e étage  
Québec (Québec) G1V 2L2

Le Plan stratégique 2020-2023 de la Sûreté du Québec est le fruit d'une réflexion collective et met de l'avant des orientations assorties d'objectifs qui viendront influencer la manière dont l'organisation s'acquittera de sa mission dans un horizon triennal. Ce plan définit les choix stratégiques de la Sûreté du Québec et précise les résultats attendus dans le respect de ses valeurs organisationnelles. Il se veut une réponse aux grands enjeux auxquels fait face l'organisation qui prend en compte les priorités gouvernementales.

Également, l'adoption du Plan stratégique 2020-2023 coïncide avec le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Sûreté du Québec. Fière et forte de ses racines, l'accomplissement de sa mission a toujours reposé sur sa relation de confiance avec les citoyens. Dans cette perspective, la vision 2020-2023 témoigne de la volonté de cultiver ce lien : la Sûreté s'engage à être à l'écoute des citoyens et poursuit la mise en œuvre de stratégies proactives afin d'offrir des services adaptés à leurs préoccupations et aux réalités des collectivités.

La pandémie de la maladie à coronavirus (Covid-19), qui sévit fortement à travers le monde, particulièrement depuis le début de l'année 2020, a mis à rude épreuve la population du Québec et les systèmes, mais elle aura sans aucun doute permis une prise de conscience mondiale sur l'importance de la préparation et du travail concerté avec nos partenaires. Cette crise sans précédent dans l'histoire récente oblige déjà les organisations et les individus à revoir leurs priorités et leurs façons de faire. Je tiens à souligner l'engagement, l'ouverture et l'agilité dont fait preuve le personnel de la Sûreté du Québec. Le dévouement de chacune et chacun au quotidien contribue de façon déterminante à la réalisation de notre mission et nous permettra de traverser cette épreuve ensemble.

**La directrice générale par intérim,  
Johanne Beausoleil**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>MESSAGE DE LA MINISTRE .....</b>	<b>4</b>
<b>MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM.....</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE 1 L'ORGANISATION EN BREF.....</b>	<b>7</b>
Mission, vision et valeurs.....	8
Chiffres clés.....	9
<b>PARTIE 2 ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>10</b>
Contexte externe.....	11
Contexte interne .....	13
<b>PARTIE 3 CHOIX STRATÉGIQUES .....</b>	<b>14</b>
<b>Enjeu stratégique 1 : Un environnement sécuritaire pour le citoyen.....</b>	<b>15</b>
<b>Orientation 1 : Renforcer la mission première.....</b>	<b>15</b>
Objectif 1.1 : Accentuer la présence de la Sûreté au sein des communautés desservies.....	15
Objectif 1.2 : Améliorer le bilan routier et hors route .....	17
Objectif 1.3 : Améliorer les stratégies en enquêtes .....	18
Objectif 1.4 : Accentuer le soutien aux victimes .....	18
<b>Enjeu stratégique 2 : Une offre de services flexible qui tient compte des préoccupations des citoyens .....</b>	<b>19</b>
<b>Orientation 2 : Adapter la prestation de services dans un contexte de changement .....</b>	<b>19</b>
Objectif 2.1 : Bonifier le modèle de desserte en fonction des besoins de la population desservie.....	19
Objectif 2.2 : Assurer une réponse adaptée aux particularités de certaines clientèles.....	20
Objectif 2.3 : Optimiser les interventions communes avec nos partenaires.....	21
<b>Enjeu stratégique 3 : Une performance organisationnelle accrue .....</b>	<b>22</b>
<b>Orientation 3 : Renforcer la capacité opérationnelle et le développement organisationnel.....</b>	<b>22</b>
Objectif 3.1 : Favoriser la gestion optimale de la main-d'œuvre .....	23
Objectif 3.2 : Soutenir une gestion axée sur l'amélioration de la performance .....	24
Objectif 3.3 : Disposer d'infrastructures numériques sécuritaires permettant l'innovation continue.....	25
<b>TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE 2020-2023.....</b>	<b>ANNEXE</b>

# PARTIE 1



## L'ORGANISATION EN BREF



## MISSION

La vocation première de la Sûreté du Québec est le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique ainsi que la prévention et la répression du crime. Plus encore, l'engagement de ses membres à assurer la sécurité des personnes et des biens, à sauvegarder les droits et les libertés, à être attentifs aux besoins des victimes et à collaborer avec la communauté nourrit cette mission. Du point de vue institutionnel, en tant que police nationale, la Sûreté a comme devoir de soutenir la communauté policière, de coordonner des opérations policières d'envergure, de contribuer à l'intégrité des institutions étatiques et d'assurer la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. Elle assure également un service central de renseignements destiné à aider à la lutte contre le crime et met ce service à la disposition des autres corps de police.

## VISION

La Sûreté s'engage à être à l'écoute des citoyens et poursuit la mise en œuvre de stratégies proactives afin d'offrir des services adaptés à leurs préoccupations et aux réalités des collectivités.



## VALEURS

La Sûreté du Québec privilégie les valeurs organisationnelles suivantes :

### SERVICE

Être animé par une volonté de se dépasser afin de répondre aux attentes des citoyens, de ses partenaires et de ses collègues. Il est fondamental pour le personnel policier et civil de servir, d'aider, et d'être utile et disponible.

### RESPECT

Manifester de la considération à l'égard des citoyens, de ses partenaires et de ses collègues dans l'exercice de ses fonctions. Le respect de la dignité et des droits des personnes ainsi que des valeurs démocratiques et individuelles doit transparaître dans toutes les actions de l'organisation.

### PROFESSIONNALISME

Agir selon les règles de l'art dans ses interventions. Être à l'écoute, s'adapter au changement et se développer continuellement sont les piliers du professionnalisme à la Sûreté.

### INTÉGRITÉ

Prendre en compte l'intérêt public ainsi que les valeurs et les normes institutionnelles dans les décisions concernant les citoyens, les partenaires et les collègues. Adopter un comportement exemplaire visant à préserver la confiance des citoyens à l'égard de notre institution.

L'adhésion à ces valeurs organisationnelles se reflète dans les actions et décisions, quotidiennes et stratégiques, de l'ensemble des membres de la Sûreté, permettant ainsi de cultiver un sentiment élevé d'appartenance à l'organisation. La Sûreté, en conformité avec ses quatre valeurs fondamentales, réitère son engagement à fournir en tout temps des services exempts de toute forme de discrimination. Pour ce faire, elle s'emploie à promouvoir et à renforcer le respect des droits et libertés de la personne auprès de ses membres, et ce, dans toutes ses sphères d'activité.

Chiffres clés	Description
150	Années au service de la population depuis la création de la Sûreté en 1870.
8 000	Employés policiers et civils sur lesquels compte l'organisation pour s'acquitter de sa mission.
1 039	Municipalités et territoires répartis dans 86 MRC et territoires équivalents desservis par la Sûreté à ce jour.
115	Postes principaux, auxiliaires, secondaires et autoroutiers répartis sur tout le territoire qui fournissent les services généraux aux citoyens.
98 millions	De kilomètres parcourus annuellement en moyenne par les patrouilleurs.
600 000	Cartes d'appel traitées annuellement, en moyenne, par les 11 centres de gestion des appels (CGA) de la Sûreté <sup>1</sup> .

<sup>1</sup> Une carte d'appel est créée pour chaque demande d'assistance policière.

# PARTIE 2



## ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT



Comme pour toute organisation publique, de surcroît lorsqu'il s'agit d'une organisation policière, les défis à relever amenés par les changements dans l'environnement social et criminel, l'innovation technologique et par l'évolution du droit sont nombreux. Il serait facile de conclure que les opérations policières comme la gendarmerie, les opérations spéciales en mesures d'urgence, les enquêtes et les services spécialisés ne sont que des activités qui se font en réaction à des événements. Toutefois, comme il en sera question dans les lignes suivantes, la Sûreté du Québec, en étant attentive à son environnement et aux mouvements au sein de son organisation, peut identifier les grandes tendances qui s'en dégagent et, de cette manière, se projeter dans l'avenir afin d'améliorer ses stratégies et sa performance.

## CONTEXTE EXTERNE

Dans un monde en constante évolution, la Sûreté se positionne en tant qu'organisation apprenante afin d'accomplir avec succès sa mission première et de consolider la confiance du citoyen à son égard. Cette évolution est une véritable roue qui s'accélère continuellement au rythme des modifications législatives, des innovations technologiques, des nouveaux phénomènes de société et des changements climatiques.

La crise sanitaire générée par la pandémie mondiale de la maladie à coronavirus (Covid-19) démontre également que les grands bouleversements qui peuvent survenir exigent une capacité d'adaptation rapide des organisations et une modulation de leurs activités dans l'esprit d'offrir les services à la hauteur des attentes citoyennes.

### L'évolution du droit

L'évolution du cadre juridique applicable en matière criminelle a une influence directe sur la Sûreté, sur ses opérations ainsi que sur les services offerts aux citoyens, tant en matière de protection et de surveillance du territoire qu'en matière d'enquêtes. Au cours des dernières années, plusieurs modifications législatives ont nécessité que la Sûreté adapte ou modifie ses méthodes. Peuvent être cités en exemple le projet de loi C-75<sup>2</sup>, sanctionné en juin 2019, qui vise notamment « à moderniser et à rendre plus efficace le système de justice pénale, et à réduire les délais »<sup>3</sup>, et la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, ch. 16) ainsi que la *Loi encadrant le cannabis* (chapitre C-5.3), toutes deux sanctionnées en juin 2018. Il en va de même pour la création du Service d'immatriculation des armes à feu du Québec suivant l'entrée en vigueur, en janvier 2018, de la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu*, récemment modifiée par la sanction du projet de loi 25 – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu* le 30 octobre 2019. En plus des modifications législatives, certains jugements rendus par la Cour suprême peuvent également avoir des répercussions sur le travail policier, comme l'a démontré, en 2016, la décision R. c. Jordan portant sur les délais dans le système judiciaire canadien.

Enfin, différents travaux de comités d'examen et commissions d'enquête ont une influence sur les orientations et les pratiques de la Sûreté. Le Comité d'examen sur la gestion des mégaprocès par exemple, a publié un rapport assorti de 51 recommandations, dont certaines portent sur la communauté policière. La Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques (commission Chamberland) a, pour sa part, formulé certaines recommandations concernant des méthodes d'enquête employées par les corps de police. Également, le gouvernement du Québec travaille de concert avec le gouvernement fédéral et les Premières Nations à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport déposé à l'issue de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) ainsi qu'à celles de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (commission Viens). La Sûreté profite de l'élaboration de ce nouveau plan stratégique pour améliorer ses pratiques et entend contribuer activement, dans le respect de sa mission, à la mise en œuvre des actions qui découleront des travaux gouvernementaux.

<sup>2</sup> Projet de loi C-75, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature (L.C. 2019, ch. 25).

<sup>3</sup> Bibliothèque du Parlement, *Résumé législatif du projet de loi C-75*, 2019. Publication no 42-1-C75-F. 37 pages.

[En ligne] : <https://lop.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/LegislativeSummaries/PDF/42-1/c75-f.pdf> (Page consultée le 10 février 2020.)

À la lumière de ces constats, il apparaît évident que le contexte juridique dans lequel évolue la Sûreté a un grand impact sur ses activités, que ce soit sur le plan de nouvelles obligations qui lui sont prescrites, de nouvelles dispositions législatives à appliquer ou encore de nouveaux outils auxquels elle peut recourir dans l'accomplissement de sa mission.

## **L'évolution des nouvelles technologies**

Bénéfiques pour plusieurs pans de la société, les avancées technologiques offrent néanmoins de nouvelles occasions criminelles et contribuent certainement à ce qu'il soit plus facile de poser certains actes criminels, notamment les crimes à caractère sexuel et les fraudes. Les défis sont multiples : les forces de l'ordre, tant au Québec qu'à l'échelle internationale, doivent composer avec, entre autres, le chiffrement, l'infonuagique et le Web invisible (*dark Web; deep Web*). Les stratégies d'enquête doivent être adaptées à cette réalité, car un bon nombre des crimes comportent désormais une dimension technologique, qu'il s'agisse d'un outil dans la perpétration de crimes ou encore de la cible même du crime, comme dans le cas du piratage informatique. L'un des enjeux majeurs de ces nouvelles réalités est la dissolution de la notion de territorialité. Les crimes commis à l'aide d'Internet font fi des frontières géographiques, ce qui implique que les enquêtes dépassent régulièrement les territoires québécois et canadien.

Pour exercer une pression constante et efficace contre le crime, la Sûreté doit démontrer sa proactivité dans le développement de stratégies de lutte et collaborer avec ses partenaires d'ici, d'autres provinces, voire d'autres pays. À titre d'exemple, le financement de 11 millions de dollars sur 5 ans octroyé par le gouvernement du Québec en septembre 2019 permettra de renforcer la coordination provinciale et d'accroître la capacité des organisations policières en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet.

## **Les phénomènes sociaux et l'évolution démographique**

Les processus d'intervention de la Sûreté auprès de la population s'adaptent à l'évolution du portrait social du Québec. À cet effet, il suffit de mentionner les tendances démographiques déjà connues comme le vieillissement de la population et l'interculturalisme, mais aussi les phénomènes comme la réaffirmation des enjeux des communautés autochtones ou les mouvements sociaux comme la vague de témoignages associés au mot-clic #MoiAussi, qui viendront influencer la nature des appels d'urgence et de la criminalité. Dans un même ordre d'idées, la pression sociale exercée sur les corps policiers, relayée et amplifiée par l'utilisation massive des médias sociaux, est un phénomène qui risque fortement de marquer les processus d'intervention.

Les spécificités qui caractérisent certaines clientèles plus vulnérables présentes sur le territoire desservi par la Sûreté nécessitent également une adaptation des interventions. Enfin, l'organisation devra faire preuve d'agilité afin de conjuguer ces interactions renouvelées avec les citoyens, découlant de ces phénomènes sociaux et démographiques, à la desserte des municipalités locales dont elle effectue la couverture policière, et ce, malgré l'isolement de certaines collectivités.

## **Les changements climatiques**

La société québécoise est de plus en plus préoccupée par les bouleversements climatiques, comme en témoigne la quantité phénoménale de personnes qui se sont réunies à Montréal et à travers le monde lors de la marche pour le climat le 27 septembre 2019. La Sûreté aspire à demeurer au diapason de ces préoccupations, autant dans la gestion de ses ressources et la planification de ses activités que dans sa capacité à, d'une part, former et, d'autre part, mobiliser ses effectifs dans le cadre d'opérations spéciales déclenchées à la suite de sinistres.

Cette réalité a des impacts notamment sur le nombre de policiers qui doivent être formés afin d'intervenir lors de missions de recherche et de sauvetage. De plus, l'intervention auprès des victimes de sinistres étant différente de celle faite auprès des victimes d'actes criminels, la Sûreté doit considérer ces distinctions et, ainsi, adapter son approche.

Finalement, la Sûreté est constamment à la recherche de solutions innovantes pour accomplir sa mission tout en intégrant les principes de développement durable adoptés par le gouvernement.

## CONTEXTE INTERNE

La Sûreté, à l'instar de l'ensemble des ministères et organismes du Québec, fait face à des défis internes, tels que l'accroissement de sa performance et la consolidation de son expertise, qui sont exacerbés par des tendances sociétales comme le vieillissement de la population. Une vision claire et réfléchie des deux piliers que sont les ressources humaines et les ressources informationnelles assurera une culture organisationnelle solide et pérenne. Dans les mois, voire les années à venir, les conséquences, notamment des coûts liés à la gestion de la crise de la Covid-19 amèneront à coup sûr les organisations à revoir et prioriser les mandats et les façons de faire.

### Ressources humaines

Le vieillissement de la population représente un énorme défi pour la gestion des ressources humaines, puisqu'il entraîne une diminution de la main-d'œuvre disponible pour travailler, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Pour faire face aux enjeux émergents du marché de l'emploi, le gouvernement a d'ailleurs mis en place la Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023, laquelle s'articule autour de quatre grands axes, soit l'expertise et la relève, la diversité, la transformation et la performance. La Sûreté ne fait pas exception à la règle et doit porter une grande attention à la planification de ses ressources humaines afin d'être en mesure d'assurer la relève. De surcroît, en tant qu'organisation gouvernementale, il importe pour la Sûreté de demeurer à l'image de la société dans sa représentation, et ce, malgré ces grands changements démographiques.

Renforcée par cette diminution de la main-d'œuvre, la forte concurrence entre les organisations pour le recrutement d'employés qualifiés est un autre enjeu à prendre au sérieux dans l'objectif de maintenir et de renforcer l'attrait de la Sûreté en tant qu'employeur. Les ministères et organismes doivent consacrer des efforts à l'élaboration et à la mise en place de mesures visant à accroître l'attraction, la rétention et la mobilisation du personnel qualifié afin non seulement de préserver l'expertise, mais également d'assurer leur performance et leur efficacité pour les années à venir.

### Ressources informationnelles

Le gouvernement lançait officiellement, le 4 février 2019, le début des travaux de la phase d'exécution du Programme de consolidation des centres de traitement informatique (CTI) et de l'optimisation du traitement et du stockage, qui est sous la responsabilité du Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Dans l'objectif d'assurer une saine gestion des fonds publics et une optimisation de l'État, ce programme vise la réduction significative du nombre de CTI, au plus tard le 31 mars 2023. Cette initiative fait d'ailleurs partie de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, dévoilée en juin 2019.

Dans un contexte d'évolution rapide des technologies, il est impératif de suivre le rythme et d'assurer la sécurité des infrastructures numériques. Par conséquent, à l'instar des autres ministères et organismes, la Sûreté travaillera à la réalisation de ce programme, qui aura un impact substantiel sur les ressources informationnelles et sur les projets en cette matière, afin d'assurer le succès et l'efficacité de l'organisation dans sa mission première.

# PARTIE 3



## CHOIX STRATÉGIQUES



## ENJEU STRATÉGIQUE 1 : UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE POUR LE CITOYEN

Améliorer les approches opérationnelles policières afin de répondre aux préoccupations citoyennes motive la Sûreté au quotidien. Or, l'essence même de la mission de la Sûreté, en vertu de la *Loi sur la police* (chapitre P- 13.1), est de « maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime ». Le premier enjeu stratégique, détaillé ci-après, se situe à la croisée de l'accomplissement de la mission première et du renouvellement des pratiques de l'organisation.

### ORIENTATION 1 : RENFORCER LA MISSION PREMIÈRE

Le sentiment de sécurité pour le citoyen est, entre autres, tributaire de sa perception de la présence policière et de son efficacité dans l'accomplissement de ses opérations, surtout s'il peut en percevoir les effets dans son quotidien. En misant sur l'accroissement de la visibilité et de l'accessibilité des intervenants de première ligne, la Sûreté poursuit quatre objectifs:

- 1.1. Accentuer la présence de la Sûreté au sein des communautés desservies;
- 1.2. Améliorer le bilan routier et hors route;
- 1.3. Améliorer les stratégies en enquêtes;
- 1.4. Accentuer le soutien aux victimes.

#### OBJECTIF 1.1 : Accentuer la présence de la Sûreté au sein des communautés desservies

Le maintien d'un environnement sécuritaire pour le citoyen est au cœur de la mission de la Sûreté. L'augmentation des contacts de différentes natures entre policiers et citoyens, comme la participation à des manifestations culturelles et des festivals, la tenue d'ateliers d'information, ou encore le déploiement de patrouilles à vélo ou à pied, nourrit, comme le démontre la littérature scientifique, le lien de confiance entre ces deux parties<sup>4</sup>.

La Sûreté prend au sérieux le sentiment de sécurité des citoyens<sup>5</sup>. C'est pour cette raison qu'elle entend renouveler sa présence en allant au-delà de ses activités opérationnelles habituelles et, ainsi, créer une relation privilégiée avec la population. Lorsqu'un événement qui touche les citoyens à l'échelle locale ou provinciale survient, l'organisation s'engage à prendre le temps de les écouter, de les informer et de les rassurer. Par le déploiement de ces mesures d'atténuation des impacts, la Sûreté limitera les conséquences négatives potentielles de tels événements.

De surcroît, la clé pour une présence accentuée de l'organisation au sein des communautés qu'elle dessert réside dans l'implication des policiers dans la prévention. En effet, les programmes de prévention tels que les campagnes de sensibilisation auprès des jeunes sur différents sujets comme l'exploitation sexuelle en ligne ou encore les interventions visant à prévenir la maltraitance, la fraude et les abus envers les aînés permettent, d'une part, la réappropriation par les citoyens de leur propre sécurité et, d'autre part, le renforcement du lien de confiance entre ces derniers et les policiers.

<sup>4</sup> Gary Cordner, *Reducing Fear of Crime – Strategies for Police*, Washington, U.S. Department of Justice, 2010, p. 19.

<sup>5</sup> À cet effet, Cordner décrit avec pertinence les effets néfastes découlant du sentiment de peur des citoyens sur l'économie, les affaires publiques et la vie sociale, et ce, dans le premier chapitre de son ouvrage. Pour plus de détails, voir Gary Cordner, « Why Target Fear? », dans *op. cit.*, p. 1-13.

INDICATEURS	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1.1.1 Pourcentage de citoyens qui ont bénéficié de mesures d'atténuation des impacts (Mesure de départ : 0 % en 2019-2020; cible 2020-2023 : 100 %)	5,3 % 120 citoyens	42,1 % 960 citoyens	52,6 % 1200 citoyens
1.1.2 Taux d'augmentation de citoyens joints par les programmes de prévention (Mesure de départ : 290 216 citoyens en 2018- 2019; cible 2020-2023 : +10 %)	+3,3 % par rapport à la mesure de départ	+3,3 % par rapport aux résultats de 2020-2021	+3,3 % par rapport aux résultats de 2021-2022



**OBJECTIF 1.2 : Améliorer le bilan routier et hors route**

La patrouille routière, pour le contrôle de la sécurité sur les réseaux de transport, est probablement l'activité policière la plus visible pour le public. La forte médiatisation des opérations de sécurité routière, notamment lors des périodes de congés ou du temps des Fêtes, reflète avec justesse un pan primordial des activités opérationnelles de l'organisation.

La corrélation entre les interventions policières en matière de sécurité routière et la diminution des comportements accidentogènes des usagers de la route a été prouvée à de nombreuses reprises<sup>6</sup>. Par conséquent, en concentrant nos efforts sur les comportements routiers déviants, provoqués principalement par la distraction, la vitesse ou encore la conduite avec facultés affaiblies, la sécurité des réseaux de transport situés sur le territoire desservi par la Sûreté s'en trouvera améliorée. Dans un même ordre d'idées, la réalisation des interventions policières portant sur lesdites principales causes de collisions permettra à l'organisation de diminuer le nombre de collisions mortelles et de collisions avec blessés graves. L'atteinte des cibles respectives assurera un bilan routier amélioré.

INDICATEURS	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1.2.1. Taux d'augmentation des interventions réalisées auprès des usagers des réseaux de transport visant les principales causes de collisions <sup>7</sup> (Mesure de départ : 276 334 interventions, établie sur la moyenne des années 2016-2017, 2017- 2018 et 2018-2019; cible 2020-2023 : +3 %)	+1 % par rapport à la mesure de départ	+1 % par rapport à la mesure de départ	+1 % par rapport à la mesure de départ
1.2.2. Taux de diminution des collisions mortelles et des collisions avec blessés graves impliquant un véhicule immatriculé pour circuler sur le réseau routier* (Mesure de départ : 929,33 collisions, établie sur la moyenne des années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019; cible 2020-2023 : -15 %)	-5 ‰ par rapport à la mesure de départ	-5 ‰ par rapport à la mesure de départ	-5 ‰ par rapport à la mesure de départ

\* Il est à noter que le taux de collisions mortelles et de collisions avec blessés graves est calculé en *pour mille*, c'est-à-dire en dixième de pourcentage, à l'instar des taux démographiques avec un vaste échantillonnage comme les taux de natalité ou de mortalité.

<sup>6</sup> Les chercheurs Étienne Blais et Benoît Dupont, à cet égard, proposent une méta-analyse de différentes études portant sur les mesures de dissuasion des comportements routiers risqués et viennent à la conclusion que les interventions policières sont plus efficaces que la simple adoption de lois : « [...] les interventions policières intensives sont systématiquement couronnées de succès, ce qui n'est pas toujours le cas des nouvelles lois, dont les résultats sont relativement inconsistants. En effet, une loi peut opérer un effet dissuasif sur les conducteurs, mais ces derniers auront tendance à faire abstraction de la loi si celle-ci n'est pas appliquée vigoureusement ». Pour plus de détails, voir Étienne Blais et Benoît Dupont, « L'impact des activités policières dans la dissuasion des comportements routiers déviants : une synthèse mondiale des évaluations », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, vol. 57, n° 4, 2004, p. 456-479.

<sup>7</sup> Au moment de la publication du présent plan, les principales causes identifiées étaient, comme il a été indiqué précédemment, la distraction, la vitesse et les situations où le conducteur avait les capacités de conduire affaiblies par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux types de substances. Bien que la tendance des dernières années suggère que ces causes de collisions resteront les principales pour les trois prochaines années, l'indicateur a été élaboré de façon à permettre à l'organisation d'adapter ses actions à tout changement marqué en la matière.

**OBJECTIF 1.3 : Améliorer les stratégies en enquêtes**

L'attention portée par les médias et la population aux crimes à caractère sexuel, comme l'a illustré le mouvement #MoiAussi, s'est traduite par une augmentation des dénonciations auprès de la police pour ces types de crimes partout au Canada. Au Québec en particulier, il a été question, en 2016-2017, d'une hausse de 61 % des déclarations d'agressions sexuelles<sup>8</sup>. La Sûreté fait preuve de proactivité dans la prévention, la détection et la répression de cette forme de criminalité, notamment avec sa Stratégie provinciale de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. À cet effet, elle a pu procéder à de nombreuses arrestations et assurer la protection de plusieurs victimes. En 2018, le Comité de vérifications et d'observations intersectoriel des enquêtes (VOIE) en matière d'agression sexuelle a également été mis en place. Ce comité a le mandat d'examiner, avec la collaboration d'organismes publics et communautaires, le traitement de dossiers d'agression sexuelle classés non fondés et non résolus.

Désirant poursuivre sur cette voie, la Sûreté travaillera à l'amélioration de ses stratégies en enquêtes, notamment celles portant sur les crimes de nature sexuelle.

INDICATEURS	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1.3.1 Taux d'augmentation des arrestations de prédateurs sexuels à risque élevé de récidive en matière de crimes sexuels (Mesure de départ : 7,4 % en 2019- 2020; cible 2020-2023 : +5,6 %)	+1,6 % par rapport à la mesure de départ	+2 % par rapport aux résultats de 2020-2021	+2 % par rapport aux résultats de 2021-2022

**OBJECTIF 1.4 : Accentuer le soutien aux victimes**

En aval des efforts quotidiens investis par les policiers en termes de répression et de prévention, le soutien et l'accompagnement des victimes demeurent des aspects incontournables du travail policier. La Sûreté a la conviction que la collaboration de plusieurs acteurs permet un soutien optimal aux victimes qui doivent faire face aux conséquences physiques et psychologiques des crimes. Dans cette optique, la volonté organisationnelle est d'assurer une prise en charge rapide des victimes en les orientant vers les ressources appropriées comme le CAVAC. Cette coopération interorganisationnelle entre la Sûreté et le CAVAC permet de renforcer la capacité d'action communautaire et de fournir davantage de services à la victime<sup>9</sup>.

Dans un même ordre d'idées, une collaboration avec l'organisme Mira a permis à la Sûreté de développer, en 2017, son service spécialisé de chiens de soutien offert aux victimes de crimes graves, violents et à caractère sexuel. À cet effet, la recherche s'est penchée dans les dernières années sur les effets bénéfiques des chiens de soutien pour les victimes d'actes criminels<sup>10</sup>. Ceux-ci permettent d'amenuiser le stress des victimes autant lors de la première rencontre avec les policiers que lors de témoignages en salle d'audience.

<sup>8</sup> Cristine Rotenberg et Adam Cotter, « Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017 », *Juristat*. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54979-fra.pdf?st=kSCh3WKS>. (Page consultée le 28 mai 2020.)

<sup>9</sup> Ellen Perrault, Robert McClelland, Carol Austin et Jackie Sieppert, « Working Together in Collaboration: Successful Process Factors for Community Collaboration », *Administration in Social Work*, vol. 35, n° 3 (2011), p 282-298.

<sup>10</sup> Susan McDonald et Lara Rooney, « L'utilisation des chiens de soutien pour aider les victimes d'actes criminels », *Recueil des recherches sur les victimes d'actes criminels*, n° 7, 2014. [En ligne] <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr7-rd7/p4.html>. (Page consultée le 28 mai 2020.)

INDICATEURS	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1.4.1 Taux de victimes référées au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) (Mesure de départ : 45 %, établie sur la moyenne des années 2017-2018 et 2018-2019; cible 2020-2023 : 55 %)	47 %	50 %	55 %
1.4.2 Taux d'augmentation des victimes ayant bénéficié d'un service spécialisé (Mesure de départ : 235 victimes, établie sur la moyenne des années 2017-2018 et 2018-2019; cible 2020-2023 : +10 %)	+2 % par rapport à la mesure de départ	+5 % par rapport à la mesure de départ	+10 % par rapport à la mesure de départ

## **ENJEU STRATÉGIQUE 2 : UNE OFFRE DE SERVICES FLEXIBLE QUI TIENT COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS**

Un corps policier fort est un corps policier au diapason des citoyens qu'il dessert. Le développement et la consolidation de partenariats avec les acteurs clés des communautés desservies représentent, pour la Sûreté, une occasion d'enrichir sa compréhension des préoccupations citoyennes et, ainsi, de proposer des services plus complets.

### **ORIENTATION 2 : ADAPTER LA PRESTATION DE SERVICES DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT**

Forte de son histoire, la Sûreté a dû faire face aux grands changements imposés par la société. Le contexte actuel, caractérisé par des phénomènes sociaux importants, représente une nouvelle occasion d'adapter sa prestation des services. De cette orientation, les trois objectifs suivants ont été définis :

- 2.1. Bonifier le modèle de desserte en fonction des besoins de la population desservie;
- 2.2. Assurer une réponse adaptée aux particularités de certaines clientèles;
- 2.3. Optimiser les interventions communes avec nos partenaires.

#### **OBJECTIF 2.1 : Bonifier le modèle de desserte en fonction des besoins de la population desservie**

Dans les municipalités qu'elle dessert, la Sûreté du Québec utilise une approche communautaire répondant aux besoins de la population : la police de proximité. Le parrainage assure une présence familière qui est développée par la multiplication des contacts et des échanges avec les différents acteurs clés de la communauté. Ces derniers occupent une position privilégiée qui leur permet d'être au fait des problèmes de leur communauté et d'être en mesure d'évaluer les besoins de celle-ci.

Les acteurs clés d'une communauté sont catégorisés selon le milieu dans lequel ils évoluent, à savoir l'administration municipale (maire, directeur général et représentant désigné), les services municipaux (chef des pompiers, inspecteur municipal, responsable des loisirs et autres conseillers municipaux), le milieu scolaire (directeur d'école, brigadiers et transporteurs scolaires), le milieu de la santé (intervenants des établissements de santé et de services sociaux) ainsi que le milieu communautaire et des affaires (intervenants des organismes communautaires et des maisons de jeunes, commerçants). Tout en maintenant ses relations avec les acteurs clés de l'administration municipale, la Sûreté mise sur une augmentation de ses interventions après des quatre autres catégories d'acteurs de la communauté.

Qui plus est, cette proximité avec les acteurs clés contribuera à l'actualisation du modèle de gestion intégrée de la patrouille qui sera, dorénavant, plus adapté aux besoins du milieu en misant sur les outils locaux et régionaux en place. À cet égard, les diagnostics en sécurité routière, les rapports périodiques, les priorités locales ainsi que les rapports d'analyse de la criminalité, pour ne citer que ceux-là, alimenteront la Sûreté pour favoriser l'atteinte du présent objectif.

INDICATEURS	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.1.1. Taux d'augmentation des interventions de parrainage auprès des acteurs clés de la communauté (Mesure de départ : 3 878 interventions <sup>11</sup> en 2018-2019; cible 2020-2023 : +10 %)	S. O.*	+5 % par rapport à la mesure de départ	+10 % par rapport à la mesure de départ
2.1.2. Pourcentage des MRC bénéficiant d'un service de patrouille bonifié (Mesure de départ : 0 % des MRC en 2019- 2020; cible 2020-2023 : 100 %)	3%	23 %	100 %

\* L'actualisation du modèle de parrainage se fera au cours de la première année du plan stratégique soit en 2020-2021.

## OBJECTIF 2.2 : Assurer une réponse adaptée aux particularités de certaines clientèles

Certaines clientèles sont ou se sentent plus vulnérables face à la criminalité et sont alors susceptibles de développer un plus grand sentiment de peur<sup>12</sup>. En fournissant aux policiers des outils de prévention adaptés à ces clientèles, la Sûreté vise à répondre de façon optimale à leurs besoins puisque les programmes de prévention contribuent, tel que mentionné précédemment, à la réappropriation par les citoyens de leur propre sécurité. L'organisation souhaite, en atteignant cet objectif, que tous puissent évoluer pleinement au sein de la société.

<sup>11</sup> Ces interventions ont été réalisées auprès des services municipaux, du milieu scolaire, du milieu de la santé ainsi que du milieu communautaire et des affaires.

<sup>12</sup> Gary Cordner, *op. cit.*, p. 9.

Aux fins de cet indicateur, des mesures préventives seront créées, mises à jour ou adaptées pour chacune des clientèles spécifiques qui ont été identifiées, soit les personnes âgées, les personnes issues de communautés culturelles, les personnes appartenant aux communautés autochtones, les femmes, les commerçants, les jeunes et les parents.

INDICATEURS	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.2.1. Taux de clientèles spécifiques visées par de nouvelles mesures en prévention de la criminalité (Mesure de départ : 0 % en 2019-2020; cible 2020-2023 : 100 %)	28,6 %	28,6 %	42,8 %



## OBJECTIF 2.3 : Optimiser les interventions communes avec nos partenaires

Le principe de patrouille mixte d'intervention repose sur la collaboration entre corps de police et organismes communautaires et gouvernementaux. La récente expérience de la Sûreté en patrouille mixte d'intervention à Val-d'Or ainsi que les conclusions tirées de la recherche exploratoire portant sur le projet pilote montréalais de l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) tendent à démontrer une compréhension accrue de chacun pour le travail des autres intervenants<sup>13</sup>. Cela a pour effet de favoriser une prise en charge plus complète des personnes vulnérables ou ayant des besoins particuliers.

<sup>13</sup> Marie-Claude Rose, Evelyne Baillergeau, Roch Hurtubise et Christopher McAll, *Nouvelles pratiques de collaboration entre policiers, intervenants sociaux et intervenants de la santé dans l'intervention en itinérance à Montréal*, Rapport de recherche exploratoire, Montréal, Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CRÉMIS), 2012. [En ligne] [https://www.cremis.ca/sites/default/files/rapports-de-recherche/rapport\\_de\\_recherche\\_emrii\\_-\\_2012.pdf](https://www.cremis.ca/sites/default/files/rapports-de-recherche/rapport_de_recherche_emrii_-_2012.pdf). (Page consultée le 9 décembre 2019.)

D'autres municipalités sur le territoire desservi par la Sûreté sont sujettes à un nombre important d'interventions policières auprès de personnes en situation de vulnérabilité. Pour mieux répondre aux spécificités de cette clientèle, la Sûreté envisage d'étendre la mise en place de patrouilles mixtes d'intervention. Cette façon concertée d'intervenir permettra de conjuguer des mesures de prévention avec des suivis multiservices.

INDICATEURS	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.3.1. Pourcentage de diminution du nombre de dossiers opérationnels relatifs aux personnes en situation de vulnérabilité dans les postes MRC concernés (Mesure de départ : établie au terme de la première année; cible 2020-2023 : -5 %)	Mesure de départ établie	-2 % par rapport à la mesure de départ	-5 % par rapport à la mesure de départ

## ENJEU STRATÉGIQUE 3 : UNE PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ACCRUE

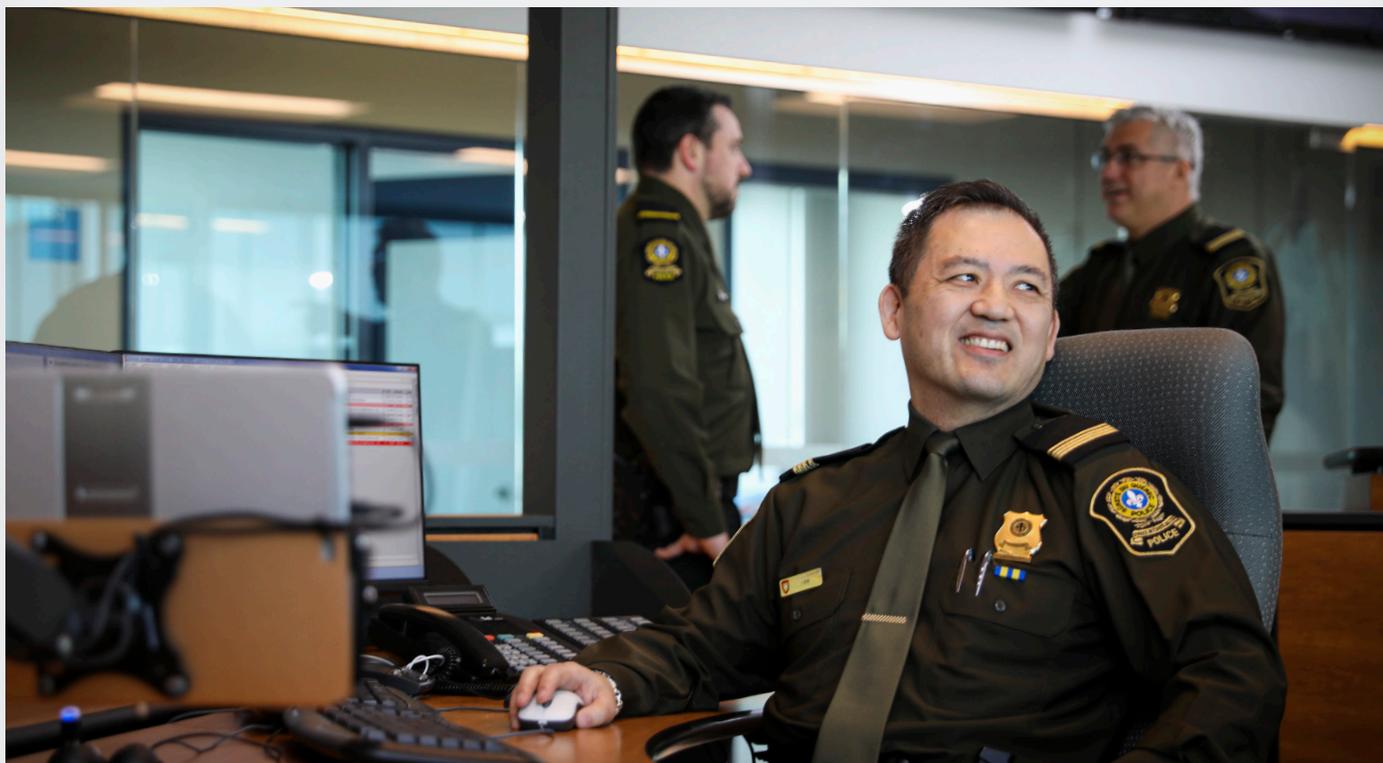
Dans un contexte où l'environnement évolue à un rythme soutenu, la rapidité à laquelle les organisations sont en mesure de réagir et de s'adapter est cruciale. Cette capacité est tributaire de plusieurs facteurs, dont le fait de disposer d'une information actuelle et de qualité relativement à l'environnement interne et externe de l'organisation ainsi que le fait de disposer de la main-d'œuvre et des moyens technologiques nécessaires, pour ne citer que ces éléments.

### ORIENTATION 3 : RENFORCER LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Pour accroître sa performance, la Sûreté a choisi de concentrer ses efforts sur le déploiement de mesures qui permettront de renforcer, considérant les contraintes auxquelles elle est soumise, sa capacité à remplir sa mission efficacement ainsi qu'à accroître sa faculté d'adaptation.

La Sûreté s'est fixé trois objectifs en lien avec cette orientation :

- 3.1 Favoriser la gestion optimale de la main-d'œuvre;
- 3.2 Soutenir une gestion axée sur l'amélioration de la performance;
- 3.3 Disposer d'infrastructures numériques sécuritaires permettant l'innovation continue.



### OBJECTIF 3.1 : Favoriser la gestion optimale de la main-d'œuvre

Dans un contexte de concurrence entre les organisations pour l'attraction de personnel qualifié, la notoriété d'une organisation, ses attributs organisationnels ainsi que ceux des emplois qu'elle offre jouent un rôle important dans sa capacité à se démarquer<sup>14</sup>.

La Sûreté reconnaît que les employés constituent la ressource la plus capitale d'une organisation. Elle souhaite donc continuer de mettre l'accent sur le maintien d'un personnel en santé, productif et engagé. Pour ce faire, la Sûreté travaillera, dans un premier temps, à bonifier son processus d'appréciation de la contribution individuelle à l'organisation notamment par la création d'un outil d'aide à la tâche pour les gestionnaires. L'objectif est de s'assurer que ce système permet la satisfaction des besoins de développement des employés, qu'il favorise leur motivation au travail et, ultimement, qu'il contribue à leur développement professionnel.

<sup>14</sup> Didier Dubois et Émilie Pelletier, « Les dimensions de l'attractivité d'une entreprise », 29 septembre 2014. [En ligne] : <https://ordrecrha.org/ressources/developpement-organisationnel/2014/09/les-dimensions-de-l-attractivite-d-une-entreprise>. (Page consultée le 28 mai 2020.)

Dans un deuxième temps, une démarche inspirée de celle proposée par la norme BNQ 9700-800 Prévention, promotion et pratiques organisationnelles favorables à la santé en milieu de travail (norme « Entreprise en santé ») sera implantée. Cette norme propose notamment « la réalisation d'activités de prévention et de promotion dans quatre sphères d'activités reconnues pour avoir un impact significatif sur la santé du personnel (Habitudes de vie, Équilibre travail-vie personnelle, Pratiques de gestion, Environnement de travail) »<sup>15</sup>. Les mesures déjà en place ainsi que celles qui seront développées en matière de santé et mieux-être au travail seront donc intégrées dans une démarche améliorée.

Cet objectif s'inscrit d'ailleurs en cohérence avec la volonté du gouvernement d'implanter d'ici 2023, dans l'ensemble des ministères et organismes, une vision globale en santé des personnes au travail ainsi que d'élaborer de nouvelles approches de gestion de la performance telle que celle-ci a été définie dans sa Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023<sup>16</sup>.

INDICATEURS	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3.1.1 Taux du personnel accompagné dans une démarche de développement (Mesure de départ : 0 % en 2019-2020; cible 2020-2023 : 75 %)	Mesure de départ établie	35 %	75 %
3.1.2 Taux de réalisation de la démarche inspirée de la norme « Entreprise en santé » (Mesure de départ : 0 % en 2019-2020; cible 2020-2023 : 100 %)	25 %	85 %	100 %

## OBJECTIF 3.2 : Soutenir une gestion axée sur l'amélioration de la performance

La portée des outils de gestion de la performance actuellement utilisés au sein de la Sûreté est plutôt sectorielle puisque ceux-ci peuvent différer d'une unité à l'autre. L'objectif est donc de poser les premiers jalons d'une démarche organisationnelle d'appréciation de la performance au sein de la Sûreté.

En plus de s'inscrire dans l'esprit de la *Loi sur l'administration publique* (chapitre A-6.01), cet objectif, à l'instar du précédent, est conforme à l'un de ceux que s'est fixés le gouvernement dans sa Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023, soit l'élaboration de nouvelles approches de gestion de la performance<sup>17</sup>.

<sup>15</sup> Groupe entreprise en santé. [En ligne] : <https://www.groupeentreprisesensante.com/fr/details-outils-pour-la-norme/la-norme-entreprise-en-sante-en-bref>. (Page consultée le 28 mai 2020.)

<sup>16</sup> Secrétariat du Conseil du trésor, « Action 14 », Dans *Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023*. 2018. 44 pages. [En ligne]. [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources\\_humaines/Strategie\\_GRH/strategie\\_GRH.pdf](https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources_humaines/Strategie_GRH/strategie_GRH.pdf) (Page consultée le 29 novembre 2019.)

<sup>17</sup> Secrétariat du Conseil du trésor, « Action 15 », Dans *Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023*. 2018. 44 pages. [En ligne]. [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources\\_humaines/Strategie\\_GRH/strategie\\_GRH.pdf](https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources_humaines/Strategie_GRH/strategie_GRH.pdf) (Page consultée le 29 novembre 2019.)

Dans le cadre de cette démarche structurée, une appréciation de la performance de la gestion de quatre unités organisationnelles permettra d'identifier des indicateurs appropriés qui seront progressivement implantés. Un tableau de bord de gestion sera mis à la disposition des gestionnaires de ces unités, ce qui permettra non seulement de soutenir une gestion axée sur l'amélioration de la performance, mais aussi de l'intégrer graduellement à la culture organisationnelle.

INDICATEURS	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3.2.1 Taux de réalisation d'une démarche en mesure de la performance implantée dans quatre unités (Mesure de départ : 1 projet implanté en 2019-2020; cible 2020-2023 : 100 %)	25 %	25 %	50 %

### OBJECTIF 3.3 : Disposer d'infrastructures numériques sécuritaires permettant l'innovation continue

La complexification de l'environnement technologique entraîne son lot de défis non seulement sur le plan du travail policier, mais également sur le plan de la protection des infrastructures numériques des organisations tant publiques que privées. Les incidents relatifs à des fuites de renseignements personnels qui ont fait les manchettes au cours des dernières années sont préoccupants. Ils mettent de surcroît en évidence la valeur de ces renseignements aux yeux des individus malveillants.

C'est pourquoi la Sûreté entend poursuivre la bonification de ses mesures en matière de sécurité des infrastructures numériques et de sécurité de l'information. Cet objectif est en concordance avec la volonté du gouvernement, énoncée dans l'un des vecteurs de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 du Secrétariat du Conseil du trésor, de respecter les plus hauts standards en la matière<sup>18</sup>.

La Sûreté souhaite ainsi maintenir la confiance des citoyens à l'égard de la protection offerte aux renseignements sensibles qui lui sont confiés. Cette confiance est essentielle à la réalisation de sa mission de sécurité publique.

INDICATEURS	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3.3.1 Taux de réalisation des activités ciblées en matière de sécurité de l'information (Mesure de départ : 0 % en 2019-2020; cible 2020-2023 : 100 %)	33 %	33 %	34 %

<sup>18</sup> Secrétariat du Conseil du trésor, « Vecteur Architecture, gestion et sécurité de l'information », Dans *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*. 2019. 39 pages. [En ligne]. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/strategie/StrategieTNG.pdf?1559512998> (Page consultée le 9 décembre 2019.)

# ANNEXE



## TABLEAU SYNOPTIQUE





**MISSION :** La Sûreté du Québec est vouée au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique ainsi qu'à la prévention et à la répression du crime.

**VISION :** La Sûreté s'engage à être à l'écoute des citoyens et poursuit la mise en œuvre de stratégies proactives afin d'offrir des services adaptés à leurs préoccupations et aux réalités des collectivités.

**VALEURS :** Service, respect, professionnalisme et intégrité.



ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	CIBLES 2021-2022	CIBLES 2022-2023
<b>ENJEU 1 : UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE POUR LE CITOYEN</b>					
<b>1. RENFORCER LA MISSION PREMIÈRE</b>	1.1 Accentuer la présence de la Sûreté au sein des communautés desservies	1.1.1 Pourcentage de citoyens qui ont bénéficié de mesures d'atténuation des impacts (mesure de départ : 0 % en 2019-2020; cible 2020-2023 : 100 %)	5,3 % <sup>19</sup> 120 citoyens	42,1 % 960 citoyens	52,6 % 1200 citoyens
		1.1.2 Taux d'augmentation de citoyens joints par les programmes de prévention (mesure de départ : 290 216 citoyens en 2018-2019; cible 2020-2023 : +10 %)	+ 3,3 %	+ 3,3 % par rapport à la mesure de 2020-2021	+ 3,3 % par rapport à la mesure de 2021-2022
	1.2 Améliorer le bilan routier et hors route	1.2.1 Taux d'augmentation des interventions réalisées auprès des usagers des réseaux de transport visant les principales causes de collisions (mesure de départ : 276 334 interventions, établie sur la moyenne des années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019; cible 2020-2023 : +3 %)	+ 1 %	+ 1 %	+ 1 %
		1.2.2 Taux de diminution des collisions mortelles et des collisions avec blessés graves impliquant un véhicule immatriculé pour circuler sur le réseau routier (mesure de départ : 929,33 collisions, établie sur la moyenne des années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019; cible 2020-2023 : -15 ‰)	- 5 ‰	- 5 ‰	- 5 ‰
	1.3 Améliorer les stratégies en enquêtes	1.3.1 Taux d'augmentation des arrestations de prédateurs sexuels à risque élevé de récidive en matière de crimes sexuels (mesure de départ : 7,4 % en 2019-2020; cible 2020-2023 : +5,6 %)	+ 1,6 %	+ 2 % par rapport aux résultats de 2020-2021	+ 2 % par rapport aux résultats de 2021-2022
	1.4 Accentuer le soutien aux victimes	1.4.1 Taux de victimes référées au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) (mesure de départ : 45 %, moyenne des années 2017-2018 et 2018-2019; cible 2020-2023 : 55 %)	47 %	50 %	55 %
		1.4.2 Taux d'augmentation des victimes ayant bénéficié d'un service spécialisé (mesure de départ : 235 victimes, établie sur la moyenne des années 2017-2018 et 2018-2019; cible 2020-2023 : +10 %)	+ 2 %	+5 %	+10 %
	<b>ENJEU 2 : UNE OFFRE DE SERVICES FLEXIBLE QUI TIEN COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS</b>				
<b>2. ADAPTER LA PRESTATION DE SERVICE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT</b>	2.1 Bonifier le modèle de desserte en fonction des besoins de la population desservie	2.1.1 Taux d'augmentation des interventions de parrainage auprès des acteurs clés de la communauté (mesure de départ : 3 878 interventions de parrainage en 2018-2019; cible 2020-2023 : +10 %)	0 %	+ 5 %	+10 %
		2.1.2 Pourcentage des MRC bénéficiant d'un service de patrouille bonifié (mesure de départ : 0 % en 2019-2020; cible 2020-2023 : 100 %)	3 %	23 %	100 %
	2.2 Assurer une réponse adaptée aux particularités de certaines clientèles	2.2.1 Taux de clientèles spécifiques visées par des nouvelles mesures en prévention de la criminalité (mesure de départ : 0 % en 2019-2020; cible 2020-2023 : 100 %)	28,6 %	28,6 %	42,8 %
	2.3 Optimiser les interventions communes avec nos partenaires	2.3.1 Pourcentage de diminution du nombre de dossiers opérationnels relatifs aux personnes en situation de vulnérabilité dans les postes MRC concernés (cible 2020-2023 : -5 %)	Mesure de départ établie	- 2 %	- 5 %
<b>ENJEU 3 : UNE PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ACCRUE</b>					
<b>3. RENFORCER LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL</b>	3.1 Favoriser la gestion optimale de la main-d'œuvre	3.1.1 Taux du personnel accompagné dans une démarche de développement (cible 2020-2023 : 75 %)	Mesure de départ établie	35 %	75 %
		3.1.2 Taux de réalisation de la démarche inspirée de la norme « Entreprise en santé » (mesure de départ : 0 % en 2019-2020; cible 2020-2023 : 100 %)	25 %	85 %	100 %
	3.2 Soutenir une gestion axée sur l'amélioration de la performance	3.2.1 Taux de réalisation d'une démarche en mesure de la performance implantée dans quatre unités (mesure de départ : 1 projet implanté en 2019-2020; cible 2020-2023 : 100 %)	25 %	25 %	50 %
	3.3 Disposer d'infrastructures numériques sécuritaires permettant l'innovation continue	3.3.1 Taux de réalisation des activités ciblées en matière de sécurité de l'information (mesure de départ : 0 % en 2019-2020; cible 2020-2023 : 100 %)	33 %	33 %	34 %

<sup>19</sup> Les résultats des cibles intermédiaires sont calculés avec la mesure de départ, sauf lorsque indiqué dans certaines cibles.



[WWW.SQ.GOUV.QC.CA](http://WWW.SQ.GOUV.QC.CA)